

Annexe à la Charte départementale EPS 1er degré

PROJET DEPARTEMENTAL POUR L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES AQUATIQUES A L'ECOLE PRIMAIRE

Références : Charte départementale EPS 1er degré de Haute-Savoie
Circulaire 2011-090 Ministère de l'Education Nationale « Natation – Enseignement dans les premier et second degrés » du 7 juillet 2011
Conventions Inspection Académique - collectivités territoriales

Le projet départemental pour l'enseignement des activités aquatiques à l'école primaire prévoit que tous les élèves du département acquièrent, au cours du cycle 2 , un niveau de compétence dans la maîtrise des activités aquatiques conjuguant :

- des savoir faire moteurs, garants d'une sécurité active,
- des savoirs liés au langage, aux méthodes et stratégies d'apprentissage...
- des savoir être liés au vivre ensemble et à l'autonomie.

Ce niveau de compétence sera ensuite approfondi au collège. Il se traduit dans un résultat, une performance contextualisée : "maîtrise scolaire des activités aquatiques" ainsi définie :

1/ entrer dans l'eau sans aide, avec immersion de la tête, à une profondeur supérieure à sa taille ; départ **au choix** au niveau de l'eau, du bord surélevé ou du plot.

2/ se déplacer sans condition de temps , sur le ventre et sur le dos, sans brassière et sans appui ; **choix** de 15 à 25 mètres, dans une ligne de bord ou une ligne centrale.

Remarque : l'horizontalité, recherchée systématiquement lors des apprentissages, n'est pas un indicateur d'appréciation.

3/ lancer et aller chercher avec la main un anneau lesté ; **choix** de la profondeur (égale ou supérieure à 1,30 m) et d'une aide à l'immersion ou non (cage, échelle ou perche).

- **Le niveau d'exigence le moins élevé suffit pour inférer que la compétence est acquise, mais on peut aussi apprécier des niveaux d'acquisition plus élaborés (niveau supérieur dans chaque tâche ou, par exemple, choix d'enchaîner 2 ou 3 tâches).**

Les conditions de mise en oeuvre :

1/ Programmation des apprentissages.

Toute école ayant accès à un équipement inscrit obligatoirement la natation à son projet d'école pour les classes du cycle 2, pour un volume minimum de 30 séances en 2 ou 3 modules, seuil au dessous duquel il n'est guère envisageable d'obtenir l'acquisition du niveau de compétence. Les modules en CP et CE1, essentiels, constituent le coeur du projet. Si les conditions le permettent, la grande section de maternelle prendra sa place dans le dispositif afin d'assurer la continuité des apprentissages au cycle 2.

Un module supplémentaire en cycle 3 doit être prévu pour les élèves n'ayant pas acquis la compétence de référence.

Tout enseignant du cycle 2 s'engage sur cet enseignement ou sur un échange de service. En accompagnement, au moins une action de formation est programmée au Plan Départemental de Formation chaque année.

2/ Projets d'enseignement locaux.

Un projet d'enseignement des activités aquatiques est conçu **pour chaque piscine**, en collaboration entre gestionnaires, éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, conseillers pédagogiques, enseignants.

Il permet, en référence à la compétence finale et au cadrage départemental :

- ◆ la mise en place de dispositifs matériels et pédagogiques différenciés ;
- ◆ leur stabilité sur certaines périodes et leur évolution dans le temps ;
- ◆ la connaissance préalable de ces outils par tous les acteurs ;
- ◆ la co-animation des séances et l'économie d'encadrement ;
- ◆ un travail préparatoire en classe et une autonomie réelle des élèves durant les séances.

Les plannings prennent en compte ces critères ainsi que la fréquence des séances (enseignement massé ou étalé).

Les dispositifs d'enseignement doivent permettre l'évolution du groupe-classe, avec des différenciations adaptées aux différents niveaux de maîtrise et une co-animation maître Educateur Territorial ou BEESAN.

3/ Pilotage des projets.

Un groupe départemental paritaire réunissant conseillers pédagogiques et responsables territoriaux est chargé de piloter le projet départemental : stratégie commune, effets sur les élèves, sur les adultes, sur le système...

Un groupe local est chargé du pilotage de chaque projet d'enseignement rattaché à une piscine (adaptation locale du projet départemental).